

REVISION DU P.L.U. DE CARBONNE – 31

<p>COMPTE RENDU DE LA 10^{ème} REUNION DU 24 OCTOBRE 2006</p>
--

ORDRE DU JOUR : huitième réunion thématique en vue de l'élaboration des Orientations Particulières d'Aménagement

I- Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le bureau d'études remet une plaquette du PADD actualisé, suite aux modifications apportées par la commission d'urbanisme durant la réunion en interne du 10/10/06.

II- Orientations particulières d'Aménagement

Le PLU peut comporter des orientations d'aménagement, relatives à des quartiers ou secteurs particuliers. Les orientations particulières d'aménagement concernent des secteurs de la commune que la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager, et dont elle entend maîtriser les évolutions, et complètent les dispositions réglementaires du PLU pour exprimer le projet de la commune. Elles décrivent les objectifs à atteindre et les principes d'aménagement retenus.

Toute opération d'aménagement et de construction devra respecter ces orientations en terme de compatibilité, c'est-à-dire en suivre l'esprit et non la lettre.

A- QUARTIER DE LA GUINGUETTE

Une analyse et une proposition de schéma est présentée à la commission de travail.

Remarques :

Mr le Maire indique que la RD 10 ne mène plus à Marqufave. Elle rejoindra la route de Marqufave au niveau du collège.

Mr Terreng précise qu'il y a des projets de bassins de rétention. Il faut en tenir compte pour l'aménagement futur des quartiers.

Après vérification, ces projets ne concernent pas les secteurs abordés aujourd'hui. Ils se situent sur les quartiers de La Terrasse et de la Gare qui seront abordés ultérieurement.

Mr Bros fait part de deux projets d'habitat collectif à prendre en compte dans le raisonnement de la structuration du quartier.

Plusieurs modifications sont apportées sur les projets de voie, les propriétés communales cédées...

La mairie fera parvenir l'ensemble de ces éléments au bureau d'étude pour qu'il actualise en conséquence les schémas d'aménagement.

- bassins de rétention retenus par la mairie,
- plan masse du projet des 60 logements collectifs, ou tout autre projet en cours pour intégrer les principes de voirie, d'accès etc...
- projet des nouvelles voies envisagées par la collectivité.

B- QUARTIER DE MILLET

Une analyse et une proposition de schéma est présentée à la commission de travail.

Mr le Maire pense qu'il est préférable de positionner les équipements vers le bas du secteur pour les positionner davantage vers l'urbanisation du centre.

Par ailleurs, l'accès de la zone d'activités envisagé sur la déviation est contestable. Il est préférable de connecter ce secteur sur les carrefours déjà existants.

Mr Terreng indique qu'il n'est pas possible d'aménager cette voie, qui a un statut de voie de contournement de la ville.

Le projet identifie une entrée supplémentaire depuis la déviation qui permet d'offrir une nouvelle alternative d'accès au secteur, et favorise une meilleure répartition des flux de circulation.

De plus, au regard du développement urbain envisagé, cette voie, à terme, ne sera plus perçue comme une déviation mais deviendra une voie de desserte du quartier.

La question est posée de savoir quel est l'outil adapté pour réaliser un tel projet d'aménagement sur Millet.

Mme Frauciel précise qu'il est encore tôt pour le savoir. Une fois les aménagements précisés, les propriétaires fonciers identifiés, les besoins prioritaires de la commune définis...il sera possible de voir quel outil opérationnel ou de planification est le mieux adapté entre une ZAC, un PAE, la planification en zone 1AU avec l'élaboration d'un schéma d'aménagement....

III- Suite du PLU

A la prochaine réunion interne, il est demandé à la commission :

- de travailler sur la plaquette laissée en mairie sur l'aménagement des secteurs de Balondrade et de la Guinguette et de communiquer avant la réunion du 14/11 les éléments à modifier.
- de réfléchir sur les aménagements des quartiers de la Gare (secteur urbain entre voie ferrée et Garonne), et de La Terrasse.

Le bureau d'étude joint à ce compte-rendu un plan au 1/5000 de l'esquisse d'aménagement du quartier de Millet (les documents remis sur plaquette n'ayant pas d'échelle précise).

La prochaine réunion est fixée au 14 Novembre à 18H00. Elle permettra de :

- Valider les orientations particulières sur Balondrade et La Guinguette
- travailler sur les orientations particulières sur deux secteurs : la Gare et La Terrasse

Fait à Toulouse, le 25 octobre 2006